

Sujets principaux — Automne 2017

Réunion du Conseil de la Section des résidents

Les sujets ci-dessous seront abordés lors de la réunion du Conseil de la Section des résidents (SdR) du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) cet automne.

1. Les responsabilités de la SdR

Réitérer le mandat de la SdR et s'en servir comme assise pour le travail que la SdR compte accomplir à l'avenir :

- Offrir conseils et collaboration au CMFC
- Défendre les intérêts des résidents en médecine familiale à l'échelle nationale
- Déterminer les problèmes et les défis auxquels sont confrontés les résidents en médecine familiale

2. Les changements structurels dans la SdR

a) Changements au Comité de direction

Un nouveau modèle de Comité de direction fait l'objet d'un essai pilote pour mieux définir les rôles et les responsabilités. Les nouveaux titres de postes sont ceux de président, vice-président, responsable des affaires externes et responsable des affaires internes. La durée du mandat pour chaque poste élu est de deux ans : les représentants sont élus à ces postes durant leur première année de résidence.

b) Groupes de travail

Un nouveau modèle de groupe de travail est à l'essai en remplacement de l'ancienne structure des sous-comités sur les communications et sur l'éducation. Les groupes de travail sont axés sur des concepts et des projets importants qui reflètent les objectifs de la SdR :

- Relations avec les résidents
- Échange et transfert de connaissances
- Forum en médecine familiale
- Guide 2017 pour l'amélioration de la formation en médecine familiale (GIFT)
- Guide 2018 (GIFT)

c) Comités du CMFC

Chaque année, la SdR est appelée à proposer des résidents qui la représenteront auprès de divers comités du CMFC. Ceux-ci ont été regroupés dans trois catégories selon la manière dont les postes de représentant seront pourvus par la SdR. Tous les représentants tiendront la SdR au courant des activités des comités.

Postes pour les membres du Comité de direction de la SdR	Postes pour les membres du Conseil de la SdR	Postes pour les membres de la SdR
<ul style="list-style-type: none"> • Bureau des examinateurs 		

Postes pour les membres du Comité de direction de la SdR	Postes pour les membres du Conseil de la SdR	Postes pour les membres de la SdR
<ul style="list-style-type: none"> • Comité sur le processus de certification et d'évaluation • Comité sur la spécialité de médecine familiale • Comité des finances et de la vérification • Comité sur l'éducation postdoctorale • Comité d'agrément des programmes de résidence 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité consultatif sur la pratique de médecine familiale • Conseil consultatif de rédaction du <i>Médecin de famille canadien</i> • Conseil des communautés de pratique en médecine familiale • Comité du Forum en médecine familiale • Cinq premières années de pratique • Conseil du <i>North American Primary Care Research Group</i> • Comité directeur du Centre de médecine de famille • Section des étudiants en médecine • Conseil de la Section des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés de pratique en médecine familiale (diverses) • Comité sur l'éthique • Comité consultatif sur l'adhésion • Comité du Prix Murray Stalker • Éducation des patients • Gestion de la pratique • Conseil de la Section des chercheurs • Autoapprentissage • Groupe de travail sur la responsabilité sociale

3. Le processus au sein de la SdR

De multiples changements structurels sont actuellement mis à l'essai, et les processus en place feront l'objet d'une évaluation, y compris le pouvoir décisionnel que le Comité de direction exerce sur le reste du Conseil et sur l'ensemble des membres. Cet examen aura lieu dans le courant de l'année afin de mettre à jour le mandat en septembre 2018 et de refléter adéquatement les nouveaux changements structurels.

4. Les nouvelles du CMFC

a) CanMEDS-MF

CanMEDS-MF 2017 sera publié vers la fin de 2017. Avec le Profil professionnel en médecine familiale, il dresse un portrait global des rôles, des responsabilités et des compétences des médecins de famille au Canada. Parmi les principaux changements et les nouveautés, on a accordé une place accrue au généralisme et à l'adaptativité des compétences dans la communauté, ainsi qu'à la sécurité culturelle, la sécurité du patient et l'amélioration continue de la qualité. Le Rôle de gestionnaire est remplacé par celui de leader. En ce qui concerne la formation en résidence, CanMEDS-MF oriente les cursus et l'évaluation, y compris celle des compétences avancées.

b) Profil professionnel en médecine familiale

Le Profil professionnel en médecine familiale a été conçu en réponse à une directive stratégique, soit définir et promouvoir la globalité et la continuité dans notre discipline. Le profil devra être lu conjointement avec CanMEDS-MF. Il expose les habiletés collectives, les engagements et les compétences d'adaptativité à la communauté des médecins de famille. Il visera à encadrer l'étendue de la pratique à maîtriser lors de la formation, notamment en établissant une logique cohérente pour l'acquisition des compétences avancées et des CCA ; à promouvoir la médecine familiale auprès des étudiants aux études prédoctorales ; et à cibler les discussions avec les autorités sanitaires et le gouvernement sur le rôle et de la valeur des médecins de famille.

c) Certificats de compétence additionnelle (CCA)

Deux nouveaux CCA, en compétences avancées en chirurgie et en médecine des toxicomanies, ont reçu l'approbation du Collège en 2016. La mise en place des processus d'évaluation des compétences et la remise des premiers CCA dans ces domaines sont déjà bien entamées. Certaines personnes ont réclamé la mise sur pied de nouveaux CCA, mais avant de poursuivre ce projet, le CMFC prendra d'abord le temps d'analyser l'impact des CCA sur le Collège, sur ses membres et sur les sphères connexes. Ce processus, déjà mis en branle, prendra jusqu'à deux ans.

d) Normes nationales (Livre rouge) et CanRAC

Le Consortium canadien d'agrément des programmes de résidence (CanRAC), issu d'un partenariat entre le CMFC, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins du Québec, porte sur l'agrément des programmes de résidence. CanRAC a commencé à mettre à l'essai les Normes générales nationales mises à jour pour l'agrément des programmes de résidence, et un plan de mise en œuvre sur plusieurs années a déjà été rédigé. Par le passé, les programmes étaient agréés tous les six ans, mais ce cycle a été modifié et durera désormais huit ans. Un nouveau système électronique de gestion de l'agrément sera instauré afin de garder un lien permanent pendant toute la durée du cycle d'agrément.

Ashley Bhullar Rehisa

Conseil de la SdR du CMFC, responsable des affaires internes

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec vos représentants au Conseil de la Section des résidents. Vous trouverez la liste de leurs noms sur le [site Web de la Section des résidents](#).